

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012
Demande de subventions et d'individualisation de crédits :
première programmation 2009**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°4 du conseil municipal du 27 mars 2007, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvé pour la période 2007 – 2009 renouvelable, après évaluation.

Cette politique concerne particulièrement les quartiers définis comme prioritaires : la ZUS d'Ozon-Les Renardières, et le quartier de Chateauneuf, pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les grandes thématiques suivantes :

I L'accès à l'emploi et le développement économique,

II L'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine,

III. La réussite éducative et l'égalité des chances,

IV. La citoyenneté et la prévention,

V L'accès à la santé,

et de manière transversale, sur la lutte contre les discriminations et le le lien social.

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

CONSIDERANT qu'il convient de donner suite aux demandes financières des associations et structures,

Le Conseil ayant délibéré décide :

- d'attribuer aux associations et structures, les financements 2009 tels que présentés dans le tableau en annexe,
- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les pièces relatives à son objet.

Le montant total des subventions à verser s'élève à 52835 euros.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 824 / 6574 / 4500.

POUR 34
CONTRE 0
ABSTENTIONS : 3
(MM. Michaud, Ferreira)

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault